



Bulletin d'inscription Rando du Cœur VTT

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

E-mail :

VTT 30 kms VTT 35 kms : 5 €

Règlement de la rando du Cœur VTT : 1. Les participants sont tenus de respecter le code de la route, 2. Le port du casque est obligatoire. 3. Chaque vététiste doit être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle, tout accident dû à une imprudence individuelle engagera sa responsabilité. 4. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident sur le parcours ou d'éventuelles séquelles survenant à la suite de la randonnée. 5. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dégradation du matériel des participants. 6. Les mineurs sont sous la responsabilité des parents. 7. Chaque participant doit s'assurer auprès de son médecin traitant que son état de santé lui permet de participer à la randonnée. 8. Il est strictement interdit de jeter des débris dans la nature (des poubelles sont prévues à cet effet au ravitaillement). 9. La participation à la rando vtt implique la prise de connaissance du règlement et son acceptation sans réserve. L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement. Je certifie avoir pris connaissance du règlement, et ne faire l'objet d'aucune contre-indication, cet engagement se fait sous mon entière responsabilité.

Signature :

Signature des parents pour les mineurs :



Bulletin d'inscription Rando du Cœur VTT

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

E-mail :

VTT 30 kms VTT 35 kms : 5 €

Règlement de la rando du Cœur VTT : 1. Les participants sont tenus de respecter le code de la route, 2. Le port du casque est obligatoire. 3. Chaque vététiste doit être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle, tout accident dû à une imprudence individuelle engagera sa responsabilité. 4. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident sur le parcours ou d'éventuelles séquelles survenant à la suite de la randonnée. 5. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dégradation du matériel des participants. 6. Les mineurs sont sous la responsabilité des parents. 7. Chaque participant doit s'assurer auprès de son médecin traitant que son état de santé lui permet de participer à la randonnée. 8. Il est strictement interdit de jeter des débris dans la nature (des poubelles sont prévues à cet effet au ravitaillement). 9. La participation à la rando vtt implique la prise de connaissance du règlement et son acceptation sans réserve. L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement. Je certifie avoir pris connaissance du règlement, et ne faire l'objet d'aucune contre-indication, cet engagement se fait sous mon entière responsabilité.

Signature :

Signature des parents pour les mineurs :